



Paris, le 25 juillet 2012

Mme Marisol TOURAINE
Ministre de la Santé

Madame la Ministre,

Certaines informations nous conduiraient à penser que vous seriez sur le point de reconnaître cinq intersyndicales « totalement représentatives » et une « partiellement ».

Cette décision est assortie de l'information par votre ministère d'un seul élément de représentativité, non négocié (le nombre de voix avec péréquation aveugle et égalitaire en cas de liste commune), à l'exclusion de tous les autres et notamment de l'historique, de la pénétration dans le milieu le tout parfaitement illustré par le nombre d'élus obtenus par chacun, dans les divers collèges.

En effet autant le calcul du nombre de voix avec répartition égalitaire est non rigoureux et ne traduit en aucun cas l'expression globale des diverses forces, autant le nombre d'élus de chacun est connu, public et non contestable.

Devons nous vous rappeler que les 4 intersyndicales institutionnelles ont obtenu 75 des 84 sièges à pourvoir contre 8 pour un syndicat représentant essentiellement un certain type d'exercice dans une discipline notamment, et 1 pour l'AMUF .

Et notre implantation se traduit par une représentation d'élus dans toutes les disciplines hospitalières et hospitalo-universitaires. En ce qui concerne les hospitalo-universitaires, cela représente la totalité des sièges.

Le chiffrage présenté et diffusé donc à la presse par le Ministère pour étayer les décisions sont des chiffres partiels et partiels, et n'ont jamais fait l'objet d'une concertation préalable quant à leur crédibilité.

Ils ne sont en aucun cas l'image de monde syndical médical hospitalier.

Par ailleurs nous souhaiterions vous faire un certain nombre de remarques :

- 1) Chacune de nos intersyndicales possède un grand nombre de syndicats représentatifs dans chacune de nos disciplines.
par exemple
 - En radiologie, le SRH, syndicat affilié au SNAM : 4 élus sur 6 dans le collège hospitalier et 6 sur 6 dans le collège hospitalo-universitaire ;
 - En biologie, le FNSPBHU affiliée à la CMH : 1 élu dans le collège hospitalier et 5 sur 6 dans le collège hospitalo-universitaire.

.../...

Rien que ces deux syndicats (l'un du SNAM et l'autre de la CMH) représentent respectivement 11 élus (sur 12) et 6 élus (sur 12) dans leur discipline. Ils ne dépassent pas 10 % mais ils y ont la majorité.

- En pharmacie, le SYNPREFH syndicat membre de l'INPH : 5 élus sur 6 dans le Collège Hospitalier et 2 élus sur 6 dans le Collège Hospitalo Universitaire.

Ce ne sont là que de simples exemples, que l'on peut multiplier à peu près dans tous les collèges. Appartenir à une intersyndicale pluricatégorielle à vocation collective et unitaire peut nuire à la crédibilité et à l'audience de ces syndicats si ce que vous appelez « reconnaissance » partielle est attribuée à un syndicat ayant obtenu 1 seul élu sur 12 en une seule discipline et un seul collège.

Cette reconnaissance « partielle » pourrait en fait concerner plus de 30 syndicats actuellement membres de nos diverses intersyndicales. Pour être plus complet, avec la multiplication récente des spécialités, il faut préciser que plus de 100 syndicats de médecins hospitaliers existent actuellement.

A n'en pas douter il s'agirait alors d'importante faille dans la cohérence de notre système de représentation.

- 2) Jusqu'à présent, les intersyndicales « reconnues » couvraient l'ensemble du champ de l'ensemble des disciplines et catégories médicales, pharmaceutiques, odontologiques hospitalières.

Les décisions actuelles risqueraient d'aller dans un sens inverse : un émiettement fatal au dialogue social. Cela nous éloigne de tout pacte social en construction.

- 3) Parce qu'avant 1985-1986, le corps des médecins hospitaliers étaient quasi ingérables vu la multiplicité d'interlocuteurs (il y a eu des réunions au Ministère avec plus de 40 syndicats), et nos partenaires politiques ne trouvant pas de vrais interlocuteurs pour dialoguer, plusieurs gouvernements dont ceux de gauche (Rocard, Bérégovoy puis Jospin), ont mis tout leur poids dans la balance pour fédérer les syndicats qui étaient éparpillés et avoir enfin des partenaires pour finaliser les discussions.

Réalise-t-on que se déferait alors ce qui a été construit ?

Rappelons par exemple que dans un geste relativement fort et remarqué en 1988, alors que régnait encore une certaine « pagaille », avec un très grand nombre de syndicats, le nouveau Ministre de la Santé, au nom du Premier Ministre, a invité les 4 syndicats principaux, et eux seuls à venir le rencontrer officiellement et solennellement pour des concertations préalables : le SNAM, la FNAP, l'INMH et le SMH c'est-à-dire 4 groupes qui ont donné par la suite les 4 intersyndicales actuelles : INPH, SNAM-HP, CPH, CMH

Notre inquiétude est donc vive, d'autant que nous avons, dès avant la dernière élection, demandé au Ministère une détermination en commun de critères afin que les règles soient claires et transparentes (nous tenons une copie de notre courrier à votre disposition).

.../...

Nous n'avons jamais eu de réponse sur cette demande d'élaboration de critères justes et objectifs.

In fine des critères arbitraires et non significatifs, ont finalement été choisis et ont servi certaines décisions et arbitrages.

Nous regrettons profondément cet état de fait

Nous formons le vœu que ce dossier pourra être repris et corrigé afin que les signes politiques forts que nous attendons de votre Ministère aillent dans le sens d'un dialogue social cohérent avec des partenaires incontestablement représentatifs.

Comme vous, nous sommes soucieux de faire progresser l'hôpital au bénéfice de tous, dans un esprit de service public, solidaire et responsable.

Nous vous prions d'agréer, Madame La ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Dr. Rachel BOCHER
Pdte INPH

Dr Norbert SKURNIK
Pdt CMH

Pr Roland RYMER
Pdt SNAM